

REPUBLIQUE FRANCAISE

P  
R  
O  
C  
E  
S  
  
V  
E  
R  
B  
A  
L



**Séance du Conseil Municipal**

**Mercredi 29 Janvier 2020**

**18h30**

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h40.

**Procurations :**

Mme Mireille BREMOND a donné procuration à Mme Hélène GENTE  
M. Vincent DAVAL a donné pouvoir à M. Christian BRONDOLIN  
Mme MClaude POUZOL a donné procuration à Mme Françoise CHEROUTE

**Absents et excusés sans procuration :**

Regis ARMENICO\_ Michel MARTIN

En préséance Madame le Maire souligne que depuis 2017 les séances des conseils municipaux sont filmées et enregistrées par un membre du public. L'enregistrement du 11 décembre ayant été publié sur les réseaux sociaux Madame le Maire en rappelle les règles juridiques et précise que tous propos diffamatoire sont de la responsabilité de l'éditeur, si cela se produisait une plainte serait déposée.

Elle rappelle également que les séances sont publiques (L2121-18 CGCT) mais que les personnes présentes ne peuvent en aucun cas participer ou intervenir lors d'un débat. Madame le Maire fait appel à la sérénité de tous.

\*\*\*\*\*

Mme Mauricette AGIER est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

[\\*Arrivée de Mme EIDENWEIL à 18h50](#)

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2019 ;

Aucun débat

**Vote à la Majorité,**

**Par 26 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Mireille BREMOND), Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration MClaude POUZOL), Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL) , Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN

**Par 1 voix contre :** Dimitri FARRO

## **Rapport n°1 Débat d'Orientation Budgétaire**

Mme le Maire souligne qu'aucun membre de l'opposition n'était présent à la Commission des Finances du 20 janvier 2020.

Elle présente le DOB en appui d'un Power Point diffusé

L'article L.2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Aucun débat

### **Vote à la Majorité,**

**Par 21 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Mireille BREMOND), Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration M.Claude POUZOL), Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL) , Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

**Par 6 Abstentions :** Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL.

**Prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020

## **Rapport n°2 : Bilan des AP/CP**

Les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) à ce jour relèvent des opérations suivantes

- ✓ Réhabilitation et extension de la Maison des Associations
- ✓ Réalisation du Parc des Deux Canaux
- ✓ Aménagement de la Place du Bi-centenaire
- ✓ Aménagement de l'Avenue Joliot Curie

Aucun débat

### **Vote à la Majorité**

**Par 21 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Mireille BREMOND), Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration M.Claude POUZOL), Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL) , Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

**Par 6 Abstentions :** Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL.

## **Rapport n°3 : Acquisition des parcelles C2730 et C2731**

La commune propose à l'EPF de racheter à EPF PACA les parcelles C2730 et C2731 situées au hameau de pont Royal afin d'en maintenir la vocation initiale d'un espace vert et/ou d'un espace de stationnement.

P PIGNET demande combien EPF Paca avait acheté ce terrain

Mme le Maire répond que l'opération est neutre pour la commune et rappelle qu'un promoteur souhaitait acquérir ce bien.

A ANDREIS demande si les propriétaires ont été consultés

Mme le Maire informe qu'ils seront contactés dans un deuxième temps et le projet sera vu avec eux bien sur

### **Vote à la Majorité**

**Par 25 voix pour** : Hélène GENTE (+ procuration Mireille BREMOND), Antoine ALLEGRINI, Éric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration M Claude POUZOL), Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN, , Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Didier FERREINT, JPierre CHABERT.

**Par 2 Abstentions** : Armelle ANDREIS, Paula EIDENWEIL.

### **Rapport n°4 : Prise en charge d'extension du réseau ENEDIS**

La Société « La Maison Familiale de Provence » a déposé une demande de permis de construire 30 logements en habitat participatif avenue des Alpes.

Dans le cadre de l'instruction de cette demande d'autorisation d'urbanisme, le service instructeur a consulté ENEDIS. Pour une puissance de raccordement électrique demandée de 160 KVa, il est nécessaire de réaliser une extension du réseau électrique de 200 ml de câble

Aucun débat

### **Vote à l'Unanimité,**

**Par 21 voix pour** : Hélène GENTE (+ procuration Mireille BREMOND), Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration M Claude POUZOL), Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

**Par 6 Abstentions** : Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL.

**Approuve** le versement à la société ENEDIS, maître d'ouvrage, de la contribution d'un montant de 18 549.13 € HT pour réaliser le raccordement électrique des logements de l'habitat participatif ;

**Autorise** Madame le Maire à signer tout document nécessaire tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier au nom et pour le compte de la commune ;

**Précise** que ce raccordement, basé sur une puissance de raccordement de 160 KVa permettra la réalisation de 30 logements dont 15 en logements locatifs sociaux et 15 en accession sociale ;

**Prend acte** que le montant de cette contribution pourra constituer une charge foncière déductible au titre de l'article L 302-7 du Code de la Construction et l'Habitation : dépense déductible du prélèvement SRU pour les années à venir.

### **Rapport n°5 : Cession gratuite d'emprises au chemin des Estrayas**

Le déclassement de l'ancien chemin communal dans le domaine privé de la commune – rue de la Campana /avenue de la Durance a été voté le 07 février 2019 par la délibération 2019-14.

Compte tenu que celui-ci n'est plus ouvert à la circulation publique et n'assure aucune fonction de desserte ou de circulation, la commune a émis un avis favorable à la cessions gratuites de neufs emprises foncières représentant 330 m<sup>2</sup> au total.

Aucun débat

**Vote à l'Unanimité,**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Mireille BREMOND), Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration M.Claude POUZOL), Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL) , Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL.

#### **Rapport n°6 : Déclaration préalable et autorisation de travaux sur l'ancien local SDIS**

La commune souhaite utiliser les anciens locaux du SDIS et le réaménager avec pour objectif de permettre la mise en conformité d'un point de vue Code du Travail, concernant la mise à disposition de vestiaires, sanitaires et douches non mixtes et de dimensions réglementaires pour les agents des services techniques, qui utilisent aujourd'hui des locaux inadaptés.

Aucun débat

**Vote à l'Unanimité,**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Mireille BREMOND), Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration M.Claude POUZOL), Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL) , Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL.

#### **Rapport n°7 : Rapport annuel 2019 de la CCA**

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose aux Maires des communes de plus de 5 000 habitants la création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCPA), chargée d'établir un rapport annuel.

G GUY apporte quelques explications sur ce rapport annuel de la commission Communale d'Accessibilité

Aucun débat

**Pas de vote,** (juste une communication)

**Prend Acte** de la présentation du rapport annuel 2018, présenté par la Commission Communale d'Accessibilité.

## **Rapport n°8 Dénomination et régularisation de voies**

Dénomination de 8 voies dans la campagne zone est du village, 5 voies dans la campagne zone ouest du village, et 2 régularisations.

\_D FERREINT souligne le risque de doublon entre Quartier Rimbaud et Chemin Rimbaud

A MOTOT répond que le nom de voie prime sur l'appellation du quartier, cela sera versifier auprès du service instructeur.

### **Vote à l'Unanimité**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Mireille BREMOND), Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration MClaude POUZOL), Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL) , Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL.

**Dénomme** les voies comme présentées,

**Régularise** les voies comme présentées,

**Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **Rapport n°9 : Modification du tableau des effectifs.**

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Lorsqu'il s'agit de suppression d'emploi, l'avis préalable du Comité Technique est nécessaire.

Aucun débat

### **A la Majorité**

**Par 21 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Mireille BREMOND), Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration MClaude POUZOL), Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL) , Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

**Par 6 Abstentions :** Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL.

**Crée** 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

**Crée** 1 poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe pour un emploi de chargé de missions foncières,

**Crée** 2 postes d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe pour un emploi d'agent polyvalent de restauration et un agent polyvalent des services techniques,

**Supprime** 1 poste d'adjoint administratif,

**Supprime** 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe,

**Supprime** 1 poste d'adjoint technique,

**Supprime** 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe,

**Approuve** le nouveau tableau des effectifs.

**Inscrit** les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget 2020

\*\*\*\*\*

## **Compte rendu de délégation – communication des décisions du Maire**

\*\*\*\*\*

### **Communication des Infos diverses**

Mme le Maire remercie Mme ANDREIS pour son appel en Mairie afin de signaler la vulnérabilité de l'oratoire lors des travaux sur la voie J Curie.

M GILET, représentant de l'ABF s'est déplacé et n'a constaté aucune dégradation supplémentaire mais a préconisé une protection du site dans un coffre bois.

A ANDREIS informe que le 6 janvier elle a pris des photos et que les joints se sont agrandis d'environ 1,5 cm. Elle souligne que les vibrations et les tranchés dû aux travaux vont fragiliser l'édifice qui risque de s'effondrer. Il s'agit d'un monument de 1548 classé et répertorié comme un des plus beaux oratoires de Provence. Depuis 6 ans elle alerte sur son état et demande sa restauration.

\*\*\*\*\*

### **Questions Diverses**

A ANDREIS revient sur l'affaire de M.PALIX et demande pourquoi après plusieurs condamnations la commune maintient le refus du permis de construire.

Mme le Maire rappelle que le PPRI n'est pas annulé. Elle assume sa décision ayant connaissance du terrain elle ne peut accorder un permis dans cette zone sensible, rouge. Cela engage la responsabilité du Maire, elle a d'ailleurs sollicité Monsieur le Préfet afin que lui-même annule cette demande, elle attend son retour. Il n'y a pas de nouvelles constructions possibles dans cette zone et rappelle la 3eme crue dans ce quartier en décembre dernier où les pompiers sont intervenus.

P EIDENWEIL rappelle l'inondation de 1994 au QU Grandes Terres et s'étonne que le quartier Chazelle se trouve en zone inondable ?

Mme le Maire répond que le PPRI est un travail de l'Etat, c'est lui qui détermine les différentes zones en prenant en compte la construction des digues

E BRUCHET confirme que l'Etat fait ses propres calculs et fixe les zones inondables, qui sont connues avant le PPRI, et souligne qu'une zone peut être inondée même si cela ne s'est jamais produit par le passé

JP CHABERT dit que le Maire doit appliquer les décisions de justice.

A MOTOT retourne la question à P EIDENWEIL , à savoir si elle accorderait l'autorisation

P EIDENWEIL répond que si elle était Maire elle autoriserait la construction avec certaines précautions.

A ANDREIS ne comprend pas pourquoi la collectivité offre au promoteur des habitat participatif le terrain. Mme le Maire répond que ce projet est une volonté politique, inscrit dans la mixité sociale (locataire + accessibilité) Il n'est pas facile de trouver un bailleur social qui s'intéresse à des petites unités de logements. Le Département va accompagner le projet convaincu de la nécessité de ce genre d'habitation. C'est un projet qu'elle défend.

A ANDREIS prend l'exemple d'une commune du Vaucluse où suite à des constructions de logements sociaux de nombreux foyers ont déménagé.

V ARTERO rappelle que dans des logements sociaux il y a des gens comme tout le monde. Ses grands parents ont vécu toute leur vie dans ce type de logement et s'étaient des gens bien.

A ANDREIS relève que les propriétaires proches du projet ont peur que leur maison soit dévalorisée en rapport à la proximité des logements sociaux.

P PIGNET rappelle que ce type de logement permet souvent l'installation de jeunes ménages qui débutent dans la vie, ou bien de personnes plus âgées sans gros revenus.

D FERREINT informe que des frelons asiatiques ont été découverts sur la commune. En cette saison ils ne sont pas dangereux mais attention au printemps.  
Mme le Maire prend note de cette information et demande à Mme LEMAITRE de s'informer auprès des services compétents.

P EIDENWEIL signale que proche des ST, près du point de l'apport volontaire, il y a une grille qui a été enlevé sur le petit canal et que cela est dangereux  
F LEGIER répond qu'il y a normalement une grille de protection de cet exécutoire pluvial  
Mme le Maire répond que l'information sera transmise au ST

\*\*\*\*\*

Prochain CM 26 février 2020

Fin de la séance à 20h30